



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 23 janvier 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT, MM. CITRON, GUERINET, MASSON, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : MME DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller général.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, MALET.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, M. CHOFFY, Conseiller général.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 décembre 2014 ;
- « La Route du Blé en Beauce » 2015 : création du groupement de commandes et plan de financement ;
- Préparation du Comité syndical du 5 février (orientations budgétaires 2015, transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), Trames verte et bleue, révision du SCoT) ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et remercie M. le Sous-préfet de sa présence. Elle propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour « Décision de bonification du taux de subvention pour les dossiers « espaces publics » pour permettre aux collectivités d'en bénéficier. A l'unanimité, ce point est ajouté.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. CITRON,
M. BRUNEAU donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 décembre 2014

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été faite en amont du Bureau ; elle ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

« La Route du Blé en Beauce » 2015 : création du groupement de commandes et plan de financement

Mme BEVIERE rappelle que les différents programmes soutenus dans le cadre des actions de coopération LEADER sont portés tour à tour par les Pays partenaires. Pour les éditions 2015, c'est le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais qui s'est porté coordonateur. Mme BEVIERE rappelle que par ce biais, le Pays peut bénéficier de subventions européennes.

Il s'agit ici de délibérer sur la constitution du groupement de commandes, sur la nomination de l'élu titulaire et de son suppléant. Le plan de financement sera validé lors du prochain Bureau. Mme BEVIERE sera le titulaire, M. GUERINET le suppléant.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Décision de bonification du taux de subvention pour les dossiers « espaces publics » <i>Point ajouté à l'ordre du jour.</i>

Mme BEVIERE rappelle que la Région Centre a accordé des enveloppes additionnelles « espaces publics » et « logement » au Contrat régional de Pays. Le montant de l'enveloppe additionnelle « Espaces publics » s'élève à 303 900 €. Par courrier en date du 22 octobre 2014, le Président de Région proposait une augmentation du taux de financement pour les projets faisant appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Compte tenu des fonds dédiés à cette enveloppe additionnelle et des prévisions de dépenses, le Bureau doit se prononcer sur la bonification du taux de subvention, dans la limite de 50% des dépenses subventionnables. Cette bonification s'applique pour les projets de la C. de communes Beauce et Gâtinais : « Réaménagement du jardin du Presbytère de Boynes », de la commune de Manchecourt : « Aménagement d'une terrasse face au restaurant et espaces verts attenants » et de la commune de Nesploy : « Aménagement de la place de l'église ».

Aux vues des dépenses présentées, le solde de cette enveloppe additionnelle, après majoration du taux, s'élèverait à 52 870,72 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La décision est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical du 5 février
--

Mme BEVIERE précise que le Comité syndical du 5 février est décalé au 12 février afin de permettre aux élus d'assister à la réunion organisée par l'Association des Maires du Loiret sur les perspectives budgétaires.

Mme DAUVILLIERS la remercie car cela lui permettra d'assister à cette rencontre.

Préparation des Orientations budgétaires.

Fonctionnement du Pays.

Mme BEVIERE questionne M. GUERIN sur une éventuelle subvention de fonctionnement du Conseil général du Loiret. M. GUERIN se renseigne.

Bassin de vie.

M. le Sous-préfet questionne Mme BEVIERE sur la suite qui sera donnée à ce dossier, le rapport Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Pithiviers ayant été distribué aux acteurs locaux.

Mme BEVIERE lui répond que ce document permettra notamment de préparer le futur Contrat de Pays, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

David VOYER précise que le diagnostic de territoire figurant dans ce document permettra également de travailler sur l'appel à projets LEADER.

Changement des statuts.

Mme BEVIERE rappelle les changements des statuts fin 2014. Pour se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), comme le demande la loi MAPTAM, le Pays doit « sortir » les syndicats sans fiscalité propre de la liste des adhérents.

Elle informe les élus de la motion déposée par l'Association Nationale des Pays et des Pôles (ANPP) lors des Etats Généraux des Pays et des Pôles qui s'est tenu à Tours.

Elle donne lecture d'un paragraphe de cette motion :

- « - La possibilité pour un syndicat mixte ouvert de porter un PETR, de manière à permettre à d'autres acteurs que les communes et les EPCI de participer à l'élaboration du projet de territoire
- La facilitation pour les Pays existants sous forme associative ou de GIP de se transformer en Pôle territorial sur le même périmètre, sans passage en CDCI

- Une harmonisation avec le code de l'urbanisme des règles concernant les SCoT, afin de permettre le portage d'un SCoT par un PETR et éviter, ainsi la multiplication des structures syndicales, tout en tendant à la couverture nationale en SCoT en 2017, et pérennisant l'action des Pays en termes de transition énergétique
- L'assouplissement des règles de représentation démographique pour constituer un Pôle territorial, notamment sur le nombre d'EPCI pour le composer et de sièges
- La possibilité pour les pays et pôles d'être éligibles aux fonds européens et nationaux (appels à projets, dotations spécifiques...)
- Une représentation des Pôles territoriaux et des Pays au sein des Conférences territoriales de l'action publique ».

Si ces modifications étaient validées, cela permettrait de ne pas modifier à nouveau les statuts du Pays.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Mme BEVIERE précise que la préparation de ce contrat interviendra en cours de l'année 2015. Le cadre général sera présenté par Mme CANETTE au Comité syndical de mars.

L'évaluation du contrat actuel, en amont, représentera un gros travail.

SCoT.

Mme BEVIERE rappelle la nécessité de faire évoluer le SCoT du Pays. En plus de la réalisation du suivi et des fiches pédagogiques, la « grenellisation » du SCoT doit permettre d'intégrer de nouveaux éléments. Elle passe la parole à David VOYER qui revient sur le rendez-vous avec la DDT du Loiret.

Les points à prendre en compte : consommation foncière des espaces, réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), l'intégration des Trames verte et bleue, du SAGE.

Le PADD devra être validé avant fin 2016. La « grenellisation » du SCoT dispense le Pays de réaliser une évaluation en 2017.

Instruction du droit des sols.

Mme BEVIERE rappelle qu'elle a été saisie par certains élus pour travailler sur ce sujet. Il y a urgence à trouver une solution qui satisfasse tout le monde. La mutualisation semble un bon outil.

M. TARTINVILLE pense que la mutualisation est une chance pour avoir un service de qualité structuré. Ce service doit pouvoir faire face à d'éventuels contentieux.

Trames verte et bleue.

La phase programme d'actions sera soumise à la validation du Comité syndical en février.

Contrat Local de Santé.

L'obligation de mettre en œuvre un tel outil reste à déterminer. Les professionnels de santé du secteur y sont plutôt opposés. L'observation du territoire interviendrait au cours du second semestre 2015. Le cas échéant, pour accompagner la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, une embauche sera à prévoir.

Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage. Il précise que la convention a été renouvelée et que la seconde année d'animation se termine en 2015. Des interrogations restent au sujet de la structure instructrice des dossiers de subvention et sur les financements des contrats avec les acteurs locaux.

La sensibilisation continue. Un rendez-vous est programmé en avril avec la DREAL.

SAGE Nappe de Beauce.

Le déplacement des forages dits proximaux fait débat avec les agriculteurs. On s'oriente vers une nouvelle étude pour évaluer de nouvelles solutions.

La question de la gouvernance du SAGE reste d'actualité. A ce jour, il n'y a pas de solution pérenne sur le portage de la CLE. Le financement est cependant assuré à 100% pour 2015, mais le Pays reste sans réponse de la Région Ile de France.

Appel à projets LEADER.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE. Il revient sur la rencontre avec le Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise pour élaborer la candidature commune et le programme d'actions. Les principales pistes consistent à concentrer les actions sur un pôle de destination, la professionnalisation des acteurs, le développement du tourisme nature et durable, optimiser le potentiel touristique. Comme pour LEADER+, il faudra construire des projets dans le cadre de la coopération interterritoriale (La Route du Blé par exemple) et transnationale (avec le GAL Terras Dentre ?).

Le dossier doit être déposé en avril.

Mme BEVIERE précise que face à ces orientations, les prévisions de budget permettent d'anticiper les besoins, en termes de recrutement ou pour le SCoT... Il n'est pas envisagé d'augmenter la cotisation des Communautés de communes.

Affaires diverses

- Document Unique.

Le Pays étudie actuellement les possibilités. Un accompagnement par un cabinet d'études ou avec le CDG 45, dans le cadre d'une convention.

M. GUERINET précise qu'une personne a été recrutée à la CCBG.

- Collectif Beauce & Gâtinais développement.

Mme BEVIERE précise que l'Agent de développement du Pays est présent aux comités techniques organisés régulièrement depuis décembre. Une réunion plénière se tiendra le 16 février à la CCI de Pithiviers.

- Commissions thématiques.

Mme BEVIERE dresse la liste des candidatures reçues pour les présidences ou vice-présidences des Commissions.

M. TARTINVILLE propose de nommer 1 délégué « Développement Durable » par Commission. Cela assurerait la transversalité des commissions et permettrait de travailler sur les actions Agenda 21, LEADER...

- Opération de repérage territorial par la Chambre d'Agriculture.

Mme BEVIERE précise que le travail réalisé sur certains cantons du Pays va se poursuivre cette année sur le canton de Puiseaux. Un courrier va être envoyé à la Chambre d'Agriculture pour lancer cette étude. Celle sur le canton d'Outarville est sur le point de s'achever.

-Divers.

Mme BEVIERE remercie M. CITRON, Maire de Bazoches-les-Gallerandes, pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour le prochain Comité syndical, qui se tiendra donc le 12 février.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h45.

Monique BEVIERE, Présidente